

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **03/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **47_300625**

**OBJET : ENFANCE,
EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du montant de la participation de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux-en-Provence pour l'accueil d'enfants domiciliés, soit à la résidence « les Romarins » du Camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux-en-Provence.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMAN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémie PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

ABSENTS :

Madame Jeannine LEVASSEUR

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_47-DE
Reçu le 03/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2025

Délibération n°47_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

Le Camp de Carpiagne est situé géographiquement à la fois sur les villes de Marseille, Cassis et Aubagne. Par conventionnement depuis 1998, a été acté que chacune de ces communes participent aux frais de scolarité des enfants scolarisés sur la commune la plus proche de ce camp, soit Carnoux.

Par délibération n° 25-201123 du Conseil Municipal du 20 Novembre 2023, le montant de la contribution par élève a été fixé à 667.68 euros pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette convention est reconduite tacitement pour deux années scolaires, sans pouvoir excéder trois ans et le montant de la participation est réévalué selon le taux d'inflation (application de l'indice à la consommation des douze derniers mois).

Le montant de la participation réévalué selon le taux d'inflation, est fixé à 675,69 euros par enfant, pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 26 enfants sont domiciliés, soit à la Résidence les Romarins du Camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux. Ils dépendent de la compétence obligatoire de scolarisation dans les écoles du 1er degré de la Ville d'Aubagne.

Le montant de la participation financière à verser à la Ville de Carnoux s'élève donc pour cette période à la somme de 17.567,94 euros.

Cette délibération propose donc le versement de la somme de 17.567,94 euros à la Ville de Carnoux au titre de l'année scolaire 2024-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'Article L.212-8 du code de l'Education,

VU la délibération n° 25-201123 du Conseil Municipal du 20 Novembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Carnoux

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le versement de la participation financière de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour l'accueil de 26 enfants domiciliés soit à la Résidence « les Romarins », Camp de Carpiagne soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux, à savoir 17.567,94 euros inscrits au budget 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_47-DE
Reçu le 03/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2025



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_47-DE
Reçu le 03/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2025

